



Bujumbura, le 27/09/2019

AVIS DE MARCHÉ DE FOURNITURES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT POUR LA FOURNITURE DE 56 MOTOS
TOUT-TERRAIN**

Bujumbura/Burundi

1. Référence de publication

Appel d'offres ouvert international N° FERSOLS/AOI/1-2019

2. Procédure

Ouverte

3. Intitulé du programme

TUBUNGABUNGE ISI NDIMWA – « Soutenir l'adoption et la mise en œuvre de pratiques agricoles durables restaurant et améliorant la fertilité des sols »

4. Financement

Le présent marché est financé par la Délégation de l'Union Européenne au Burundi dans le cadre du contrat FED/2019/406-384.

5. Pouvoir adjudicateur

La Confédération des Associations de Producteurs pour le Développement (CAPAD) et l'Appui au Développement Intégral et la Solidarité sur les Collines (ADISCO).

SPECIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Description du marché

Le marché concerne la livraison de 56 motos tout-terrain à Bujumbura au Burundi.

La passation des marchés sera conduite par appel d'offres ouvert avec publication internationale tel que défini dans le code des marchés publics du Burundi et selon les procédures de l'Union Européenne¹

7. Nombre et intitulés des lots

Le marché est constitué d'un seul lot.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

8. Éligibilité et règle de l'origine

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions aux personnes physiques et aux personnes morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement - consortium - de soumissionnaires) qui sont établies dans l'un des pays ACP, un des États membres de l'Union européenne ou dans un pays ou un territoire autorisé par l'accord de Partenariat ACP-CE au titre duquel le marché est financé (voir le point 22 ci-après). Par ailleurs, la participation est ouverte aux organisations internationales. Tous les biens fournis dans le cadre du présent marché doivent être originaires de ces pays.

Toutes les fournitures achetées dans le cadre de ce marché doivent avoir pour origine un ou plusieurs de ces pays.

9. Situations d'exclusion

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés publics du Burundi.

En outre, les soumissionnaires doivent fournir une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un marché de fournitures, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.3.3 du Guide pratique (PRAG 2016.0 http://ec.europa.eu/europeaid/prag/previousVersions.do;JSESSIONID_PUBLIC=DEZJzFDf_BhHcAV1uyVZvFFzUJSnJAEQsgoSggXdesFPBq5k6BjLI-2076012933).

10. Nombre d'offres

Les soumissionnaires peuvent soumettre seulement une offre sur le seul lot. Les offres ne portant que sur une partie d'un lot ne seront pas prises en considération. Les soumissionnaires ne peuvent pas soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les fournitures requises dans le dossier d'appel d'offres.

11. Garantie de soumission

Les soumissionnaires doivent fournir une garantie de soumission de 2 % du montant de leur offre. Cette garantie sera restituée aux soumissionnaires non retenus une fois que l'appel d'offres aura été mené à terme, et à l'attributaire ou aux attributaires après la signature du contrat par toutes les parties. Cette garantie sera utilisée si le soumissionnaire n'honore pas toutes les obligations stipulées

¹ Guide pratique (PRAG 2016.0) - http://ec.europa.eu/europeaid/prag/previousVersions.do;JSESSIONID_PUBLIC=DEZJzFDf_BhHcAV1uyVZvFFzUJSnJAEQsgoSggXdesFPBq5k6BjLI-2076012933.

dans l'appel d'offres.

12. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution égale 5 % de la valeur du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai de 30 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par le pouvoir adjudicateur. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité; un nouveau contrat pourra être établi et adressé au soumissionnaire ayant présenté la deuxième offre conforme la moins disante.

13. Réunion d'information et/ou visite de site

Aucune réunion d'information n'est prévue.

14. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres. Dans des circonstances exceptionnelles et avant l'expiration de la période de validité des offres, le pouvoir adjudicateur peut demander aux soumissionnaires de prolonger la validité de leurs offres pour une durée spécifique (voir point 8.2. des instructions aux soumissionnaires).

15. Période de mise en œuvre des tâches

Le délai de livraison des motos est fixé à 60 jours maximum mais le soumissionnaire peut proposer un délai plus court. Ce délai commence à courir à partir de la date d'ouverture du crédit documentaire pour les soumissionnaires nationaux et étrangers.

CRITERES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

16. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront applicables aux soumissionnaires. Dans le cas où l'offre est soumise par un consortium, ces critères seront d'application au consortium dans son ensemble, sauf disposition contraire :

- 1) **Capacité économique et financière du soumissionnaire** (basée sur le point 3 du formulaire de soumission pour l'appel d'offres fournitures). Au cas où le soumissionnaire est un organisme public, des informations équivalentes devront être soumises. La période de référence correspondra aux trois derniers exercices clos. Les critères de sélection de chaque soumissionnaire est le suivant:
 - **Pour les personnes morales** : la proportion des actifs à court terme par rapport au passif à court terme doit être d'au moins 1 pour le dernier exercice clos. En cas de consortium, ce critère doit être rempli par chacun des membres de celui-ci.
 - **Pour les personnes physiques** : la situation financière du soumissionnaire ne doit pas être négative, dettes prises en considération, au commencement et à la fin de l'exercice.
- 2) **Capacité professionnelle du soumissionnaire** (basée sur les points 4 et 5 du formulaire de soumission pour l'appel d'offres fournitures). La période de référence correspondra aux

3 derniers exercices clos.

- **Pour les personnes morales et les personnes physiques** : avoir la certification professionnelle appropriée pour ce marché

3) Capacité technique du soumissionnaire (basée sur les points 5 et 6 du formulaire de soumission pour l'appel d'offres fournitures). La période de référence correspondra aux 3 derniers exercices clos.

- **Pour les personnes morales et pour les personnes physiques**: le soumissionnaire doit avoir délivré des fournitures dans le cadre d'au moins 2 marchés d'un budget d'au moins 200.000 euros dans la livraison de véhicules qui ont été exécutés durant les 5 derniers exercices clos

Cela signifie que le(s) marché(s) au(x)quel(s) le soumissionnaire se réfère pourrai(en)t avoir commencé ou avoir été achevé(s) à n'importe quel moment durant la période indiquée, mais ne doit/doivent pas nécessairement avoir commencé et avoir été achevé(s) durant cette période, ni avoir été exécuté(s) pendant l'intégralité de ladite période. Le soumissionnaire peut se référer soit à des projets achevés pendant la période de référence (même si le projet a démarré avant cette période) ou à des projets qui ne sont pas encore achevés. Dans le premier cas, le projet sera pris en compte dans sa totalité à condition de prouver qu'il a été réalisé convenablement (déclaration du pouvoir adjudicateur compétent, acceptation définitive). Dans le cas d'un projet en cours de réalisation, seule la portion convenablement réalisée pendant la période de référence sera prise en considération à condition d'apporter la preuve adéquate et de détailler la valeur de cette portion convenablement réalisée.

Entités pourvoyeuses de capacités

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. À titre d'exemple, le pouvoir adjudicateur pourrait considérer cela inapproprié lorsque l'offre repose en majeure partie sur les capacités d'autre(s) entité(s) ou y fait appel pour des critères clefs. Si l'offre fait valoir les capacités d'autres entités, elle doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, devront respecter les mêmes règles d'éligibilité et notamment de nationalité, que l'opérateur économique en question. En outre les informations relatives à cette/ces entité(s) tierce(s) pour les critères de sélection pertinents devront être reprises dans un document séparé. Les preuves de leur capacité devront également être fournies lorsque le pouvoir adjudicateur en fait la demande.

En ce qui concerne les critères techniques et professionnels, un soumissionnaire ne peut avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières effectuent les tâches pour lesquelles ces capacités sont requises.

En ce qui concerne les critères économiques et financiers, les entités aux capacités desquelles le soumissionnaire a recours deviennent juridiquement responsables, conjointement et solidairement, pour l'exécution du contrat.

17 Critères d'attribution

Dans les cas exceptionnels d'un marché de fournitures incluant des services complémentaires particulièrement importants tels que des services après-vente et/ou des formations : l'offre conforme présentant le meilleur rapport qualité/prix sera choisie.

SOUMETTRE UNE OFFRE

18. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres?

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté sur les sites web suivants :

- CAPAD : www.capad.info
- ADISCO : www.adisco.org
- Broederlijk Delen : www.broederlijkdelen.be
- Collectif Stratégies Alimentaires (CSA) : www.csa-be.org
- Inter contact : www.intercontactservices.com
- UE : TED <https://ted.europa.eu> et Europaid <https://ec.europa.eu/europeaid/>

Il est également disponible physiquement auprès du pouvoir adjudicateur :

- CAPAD : Quartier Rohero II, Rue KUNKIKO, n°27, B.P. 24 Bujumbura (Burundi) - Tél : (257) 21 79 02 – 79 952 176
- ADSICO : Quartier Kigobe, Avenue des Etats Unis n° 31, B.P. 2695 Bujumbura (Burundi) - Tél (257) 22 25 75 20
- Broederlijk Delen : Huidevettersstraat n°165, 1000 Brussel (Belgique), Tél + 32(0) 2 502 57 00
- Collectif Stratégies Alimentaires (CSA) : Boulevard Léopold II, 184D, 1080 Bruxelles (Belgique) – Tél +32(0) 2 412 06 60

Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission pour marché de fournitures inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.

Renseignements :

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par courrier électronique à l'ensemble des adresses suivantes : capad_shirukubute@yahoo.fr, info@adisco.org, toon.vrelust@broederlijkdelen.be et nicolas.delille@csa-be.org

Toute question devra faire mention de la référence de publication indiquée au point 1) et être adressée au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 19.

Le pouvoir adjudicateur doit répondre aux questions au moins 11 jours avant la date limite de soumission des offres.

Des éclaircissements ou des changements mineurs au dossier d'appel d'offres sont publiés au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des offres sur les sites renseignés ci-avant.

19. Date limite de soumission des offres

Les offres physiques sont recevables au plus tard le **04 décembre 2019 à 15 heures** (heure locale) à l'adresse physique suivante : **CAPAD : Quartier Rohero II, Rue Kunkiko, n°27, B.P. 24 Bujumbura (Burundi)**

Le pouvoir adjudicateur ne prendra pas en considération les offres reçues après cette date limite.

20. Séance d'analyse des offres

La séance d'analyse des offres est prévue mercredi le 05 décembre 2019 à 9 heures (heure locale) à l'adresse suivante : CAPAD - Quartier Rohero II, Rue Kunkiko, n°27, B.P. 24 Bujumbura (Burundi).

21. Langue de la procédure

Toutes les communications écrites de cet appel d'offres doivent être faites en français.

22. Base juridique

La législation burundaise ainsi que l'annexe IV de l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié à Luxembourg le 25 juin 2005 et à Ouagadougou le 22 juin 2010. La référence renvoie à l'annexe IV telle que révisée par la décision n° 1/2014 du Conseil des ministres ACP-UE du 20 juin 2014.